

L1. Sem. 1, 2022-2023 : Séance de TD n° 1

Méthodologie : les cours et les TD

Les professeurs de droit

La langue du droit

Pendant toutes les séances, les étudiants voudront bien mettre une feuille pliée avec leurs nom et prénom en évidence devant eux (ou sur le devant de leur ordinateur) à l'attention du chargé de TD.

Les T.D. sont assurés par des professionnels : des avocats ou des étudiants en cours de thèse. Ce n'est pas à eux de faire votre travail. C'est à eux de s'assurer que vous :

- Comprenez le cours ;
- Faites les exercices nécessaires pour être capables d'aller plus loin ;
- Acquérez la méthode, le vocabulaire, la logique, les principes et les éléments de connaissance ;
- Progressez ;
- Vous exprimez à l'oral ;
- Vous investissez dans vos études.

Le semestre terminé, vous devrez :

- Avoir rendu au moins deux devoirs écrits.
 - o En première année de licence, l'examen peut se décliner en trois exercices :
 - Un commentaire simplifié d'un arrêt ;
 - Un cas pratique ;
 - Un sujet théorique ;
 - o Pour ces trois modalités d'examen, une méthodologie vous est donnée et des exercices vous sont proposés.
- Être intervenu de façon conséquente à l'oral, à plusieurs reprises ;
 - o L'idéal serait que vous vous organisiez par TD pour intervenir de façon successive sans qu'il n'y ait jamais de vide ;
- Avoir passé l'examen de contrôle continu ;
- Avoir répondu en TD à une interrogation surprise sous forme de QCM ;
- Avoir fait une fiche d'actualité sur un des thèmes choisis par votre chargé de travaux dirigés.

Votre progression est suivie séance de TD par séance de TD, sur une fiche nominative.

A l'issue de cette séance, l'étudiant :

- se sera brièvement présenté à l'oral en expliquant pourquoi il s'est inscrit en droit et, s'il en a, quels sont ses projets (I) ;
- disposera d'éléments de connaissance pour prendre des notes en cours (II) ;
- aura compris la notation retenue pour le semestre et l'articulation de cette notation entre le cours et les TD ;
- connaîtra l'existence du site <https://www.legifrance.gouv.fr> et sera invité à s'initier à son fonctionnement ;
- aura compris l'importance des mots de la loi.

I. Temps de présentation des étudiants

Merci d'être concis et précis. (1mn par étudiant)

II. Prendre des notes en cours¹

Document à lire, 1 exercice à faire en présence du chargé de TD.

Discussion à animer autour du préambule de la D.D.H.C.

Rechercher la DDHC sur legifrance.gouv.fr

A. Introduction

Prendre des notes permet de comprendre le cours en se l'appropriant, de gagner du temps et de se préparer efficacement aux évaluations.

Cela requiert la capacité de faire plusieurs choses en même temps :

- être attentif et comprendre ce qu'on écoute (ou ce qu'on lit) ;
- analyser et synthétiser ces informations pour en tirer l'essentiel ;
- écrire ce que l'on a retenu de manière concise et rapide.

B. Se préparer à la prise de note

1. Le matériel dont vous aurez besoin

L'essentiel est de s'y retrouver. Que choisir ? Des classeurs, des fiches ou des cahiers ?

Le classeur a la préférence, car il permet d'y insérer des documents annexes.

L'avantage du cahier est qu'on ne perd rien. Ce n'est pas à négliger si vous êtes un peu désordonné ! Si vous utilisez des fiches, pensez à prendre toujours le même format pour classer correctement vos notes.

N'oubliez pas de prévoir des stylos de couleur et des surligneurs, qui vous permettront de mettre en valeur les points importants dans vos notes.

Avec un ordinateur, cela paraît plus simple, mais, au final, on se repose trop sur la mémoire de l'autre et sur son intelligence « artificielle ». A l'occasion des examens, il sera bien loin...

2. La présentation de vos notes (à l'ancienne)

Vous voilà équipés, voici quelques points de présentation à garder en tête qui faciliteront votre prise de notes :

- Utilisez le même format de papier pour tous les cours et n'écrivez que sur les rectos. Ainsi, vous pourrez ajouter des feuilles, découper, coller, et le verso des pages vous servira pour ajouter des mémos, des schémas, du vocabulaire, et surtout vos questions à venir...
- Pour mieux vous préparer à l'exercice de synthèse, n'hésitez pas à relire les notes du dernier cours auparavant.

Ça y est, vous êtes prêt, le cours commence. Il est temps de prendre vos stylos et de décider quoi noter !

¹ Présentation adaptée de l'article du Monde Campus, « Conseils pour prendre des notes » : *Le Monde*, 11 mai 2016, fiche méthodologique proposée par Sciences Po, associé à OpenClassrooms.

C. Que prendre en note ?

1. Le plan

Les notes, c'est fait pour s'y retrouver.

La première chose à faire est donc de bien noter le plan général du cours, et de réécrire les titres du plan au fur et à mesure de vos notes.

Ensuite, pensez à aérer la mise en page de vos notes : abandonnez les pages « pleines de mots », sans blancs, sans alinéas ; et utilisez une numérotation, des tirets, des points, etc. Cela facilitera votre tâche de relecture lors des révisions !

Veillez à bien mettre en évidence les titres et les sous-titres, par des styles de typographie, de soulignement, de la couleur...

Exemple :

Les notes, c'est fait pour s'y retrouver.

Notes : s'y retrouver

La première chose à faire est donc de bien noter le plan général du cours, et de réécrire les titres du plan au fur et à mesure de vos notes.

Noter le plan, Suivre les titres

Ensuite, pensez à aérer la mise en page de vos notes : abandonnez les pages « pleines de mots », sans blancs, sans alinéas ; et utilisez une numérotation, des tirets, des points, etc. Cela facilitera votre tâche de relecture lors des révisions !

Aérer et structurer le texte

Veillez à bien mettre en évidence les titres et les sous-titres, par des styles de typographie, de soulignement, de la couleur...

Mettre la télé couleurs

2. Les idées principales et les mots-clés

Pour comprendre et analyser le discours, il faut être très attentif à tous les éléments qui structurent celui-ci. Vos professeurs tentent de vous guider et de vous faire suivre leur raisonnement. Aidez-vous des éléments qu'ils vous donnent !

- L'introduction indique les points qui seront abordés.
- La conclusion reprend les mots-clés du cours ou simplement d'un paragraphe.
- Les annonces de début et de fin de partie sont souvent des synthèses.

L'important, consiste à écrire les idées principales. Pas besoin de prendre en note les digressions ni le troisième ou quatrième exemple donné par le professeur.

En revanche, voici des éléments-clés utiles à noter :

- noms propres ;
- articles significatifs des codes et lois, arrêts importants ;
- exemples remarquables ou très clairs ;
- définitions ;
- principes et principes de raisonnement ;
- suggestions de lectures complémentaires ;
- dates de remise de travaux, d'examens, de rencontres spéciales ou d'activités ;
- questions que le professeur pose à la classe et qui pourraient se retrouver à l'examen...

N'oubliez pas d'aérer votre présentation ! Allez à la ligne pour chaque nouvelle idée, soulignez les notions à définir, encadrez et surlignez les définitions ou les mots-clés.

Enfin, ne perdez pas le fil. Si une phrase vous échappe, laissez un blanc pour compléter plus tard car le cours continue !

Entraînez-vous !

Exercice n° 1 : Identifiez et soulignez les idées principales du préambule de la DDHC :

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

D. Comment gagner du temps ?

L'essentiel pour bien prendre ses notes, c'est de s'attacher aux idées plutôt qu'aux phrases. Noter intelligemment, c'est donc choisir des informations parmi ce qu'on entend (ou ce qu'on lit). Donc ne faites surtout pas de retranscriptions mot à mot ! Privilégiez plutôt vos propres expressions, plus simples et plus directes.

N'oubliez pas que les prises de notes sont personnelles, elles n'ont qu'un destinataire : vous ! Lorsque vous prenez des notes, vous pouvez donc laisser libre cours à votre imagination en créant vos propres expressions pour économiser au mieux votre temps. Par exemple, vous pouvez supprimer, transformer ou abrégé des mots, ou encore faire des schémas. C'est ce que nous allons détailler maintenant.

1. Abréger des mots

Ecrire de manière lisible en abrégé permet de gagner du temps. L'idée, c'est de s'inventer son propre dictionnaire d'abréviations. Peu importe les abréviations que vous choisissiez, du moment que vous gardez les mêmes tout au long du cours. N'hésitez pas à créer une fiche d'abréviations pour éviter d'avoir des problèmes de déchiffrement au moment de relire vos notes.

- Les règles générales sont :
 - reprendre des signes mathématiques et autres symboles : =, +, ≥, *flèches*... ;
 - utiliser des lettres grecques : φ (phi) pour philosophie, Ψ (psi) pour psychologie... ;
 - supprimer les voyelles : *cdlt* pour *cordialement* ;
 - s'inspirer du langage SMS ;
 - utiliser des mots en langue étrangère à orthographe plus courte.

Vous trouverez sur ce site la [liste d'abréviations souvent utilisées](#) qui pourront vous donner des idées. Mais n'hésitez pas à en utiliser d'autres selon vos habitudes et vos besoins !

2. Supprimer des mots

Autre conseil pour simplifier ses notes : supprimer tout ce qui n'est pas indispensable à la compréhension.

- Vous pouvez ainsi supprimer :
 - les articles ;
 - les verbes dits d'« état », dont la disparition ne gêne pas la compréhension (ex. être) ;

- les éléments de commentaire, de digression.

Exemple :

Texte : Jean-Marie-Etienne de Portalis est né en 1746 et décédé en 1807. « Juriste formé à l'ancienne – il a été avocat à Aix-en-Provence durant vingt-cinq ans -, philosophe (ses travaux de philosophie du droit sont remarquables), homme de caractère loyal, désintéressé, généreux même en un temps où il fut si tentant de ne travailler qu'à son propre profit, Portalis a contribué à laïciser la société française à travers le Code civil, tout en la rechristianisant par le Concordat et sa gestion à la tête du ministère des Cultes. En faisant pour la première fois toute leur place dans la nation aux juifs et aux protestants, ce catholique patriote s'est montré un authentique fils des Lumières. » (J.-L. A. Chartière, *Portalis, père du Code civil*, Fayard 2004, 4^{ème} de couverture).

Prise de note : *Portalis (1746-1807), 25 ans comme avocat à Aix-en-Provence, Philosophe, Père du Code civil et du Concordat, Dirige le ministère des Cultes, reçoit juifs et protestants, Fils des Lumières.*

3. Transformer des mots

La nominalisation consiste à remplacer un groupe verbal par un nom. Elle permet de gagner du temps en remplaçant une phrase entière par quelques mots.

Par exemple, la phrase « *Ainsi leurs conditions de travail ont été modifiées* » peut être notée :
= > changem^t de leurs condit^o de W

La phrase « *Les détenus se résignent à leur sort* » peut être prise en note ainsi : Résignat^o des détenus

On peut aussi parfois compléter le procédé de nominalisation en utilisant des signes de ponctuation pour exprimer les relations entre les mots ou les groupes de mots.

Par exemple, la phrase « *La France et l'Allemagne ont adopté une nouvelle réglementation* » peut être notée ainsi : Fr + All : nv^{lle} réglementation

On peut enfin remplacer un groupe de noms qui ont en commun une même idée par un nom générique qui sert alors d'étiquette générale. Par exemple « *choux, carottes, pommes de terre* » devient « *légumes* ».

4. Dessiner ou faire des schémas

Un dessin vaut mieux qu'un grand discours : pensez aux schémas qui permettent d'aérer la feuille, de ne pas la noircir de notes et/ou de chiffres. N'hésitez pas à recourir aux flèches, aux organigrammes et aux camemberts.

Ça y est, le cours est terminé, vos notes sont prises... mais le travail n'est pas fini !

E. Exploiter ses notes

Il ne s'agit pas d'apprendre ses notes mais de les retravailler, de les compléter et, si un point n'est pas clair, d'aller interroger votre professeur.

L'idéal est de relire ses notes rapidement après le cours, au maximum vingt-quatre heures après les avoir prises.

Vous allez donc :

- mettre en valeur les points importants dans vos notes (ajoutez des couleurs, soulignez les titres, surlignez les mots-clés) ;
- compléter vos notes avec des éléments qui vous reviennent en mémoire et que vous n'aviez pas notés ;
- chercher les mots inconnus et creuser les points incompris ;
- soigner vos schémas ;
- réfléchir sur le cours en vous posant des questions et en essayant d'y répondre.

Ne recopiez jamais vos notes ! L'objectif est de prendre des notes qui soient directement utilisables et que vous pouvez compléter après coup.

III. La notation des étudiants pour cette matière

La note globale de la matière est sur 120 points répartis de la sorte.

T.D. : 4/12^{èmes}

Interventions orales – interventions lors du cours magistral comprises : 1/12^{ème}

Devoirs écrits corrigés : 1/12^{ème}

QCM : 1/12^{ème}

Contrôle de connaissances écrit : 1/12^{ème}

Examen terminal : 8/12^{èmes}

		Oraux					Ecrits				
		Exercices préparés		Mises à jour		Devoirs remis		QCM		Contrôle des connaissances	
		Callas	Maria								

IV. Legifrance

Présentation du site, des moteurs de recherche (pour les enseignants : demander une salle avec ordinateur et écran, en s'assurant que tout fonctionne au préalable).

Pour le [tutoriel papier officiel du site Légifrance](#), très complet, v. :

https://www.legifrance.gouv.fr/Media/Aide/tutoriels/tutoriel_codes_textes_8_06_2015.

V. Lire un article de loi : ex.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789)

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Code civil (21 mars 1804)

Art. 8. Tout Français jouira des droits civils.

Constitution (4 octobre 1958)

Art. 1er., al. 1^{er} La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

Exercice :

- Quel(s) est (sont) le(s) point(s) commun(s) à ces trois articles ?
- Quelles sont les différences entre ces trois articles ?
- Essayer d'écrire de façon différente la première phrase de l'article 1^{er} de la DDHC.

VI. Lecture

A. Supiot, Grandeur et Petitesse des professeurs de droit